



Polyvalente Hyacinthe-Delorme

POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE

Programme d'éducation intermédiaire

Préambule

La *Loi sur l'instruction publique* définit clairement les trois volets de la mission de l'école, qui sont d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Elle vient donc mettre en lumière l'importance pour chaque établissement d'inclure et d'intégrer tous les élèves, qu'ils présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou bien qu'ils soient handicapés. Le présent document dresse la liste des mesures d'appui qui sont mises en place à la polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD) pour un élève. Le lien entre la mesure proposée par le professionnel et le besoin particulier de l'élève doit être reconnu par le personnel scolaire et figurer dans un plan d'intervention.

Il existe trois types de différenciation pédagogique pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. La PHD offre, aux élèves inscrits au Programme d'éducation intermédiaire, des mesures de flexibilité¹ et d'adaptation² seulement.

¹ : *La flexibilité pédagogique se définit comme étant la souplesse qui permet à l'enseignant d'offrir des choix planifiés à l'ensemble des élèves au moment des situations d'apprentissage et d'évaluation. Elle lui permet aussi de lui offrir du soutien pour favoriser leur participation aux activités de la classe et la poursuite de leurs apprentissages. Elle s'adresse à l'ensemble du groupe et ne vient en rien modifier le niveau de difficulté, les critères d'évaluation ou les exigences de la tâche.*

² : *Les mesures d'adaptation sont, quant à elles, des aménagements des situations d'apprentissage et d'évaluation **qui ne viennent pas diminuer les exigences** de ces dernières **ni modifier ce qui est évalué**. Elles apportent un changement dans la façon dont se vivent ces situations **pour un élève ayant des besoins particuliers**.*¹

¹ Tirées de *Pratiques efficaces et interventions différenciées au secondaire*, 2015.

Présentation de la politique d'éducation inclusive

Ce document se veut un complément à la politique du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cette politique du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe fait état des objectifs, des ressources, des principes et des modalités permettant aux établissements de venir en aide aux élèves présentant des difficultés, y compris ceux du Programme d'éducation intermédiaire. Elle s'accorde avec les attentes de l'IB et respecte les directives locales ainsi que la politique d'admission au Programme d'éducation intermédiaire et soutient la mission de l'établissement :

La polyvalente Hyacinthe-Delorme a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves qui la fréquentent. Cette mission, l'école cherche à l'accomplir à travers son projet éducatif.

La polyvalente Hyacinthe-Delorme est une école orientée vers le monde. Son intention est de développer le citoyen de demain : ouvert, respectueux, curieux, autonome, confiant, responsable, persévérant, créatif, engagé et ayant un sens critique.

À la PHD, nous développons notre **ERO** : engagement, respect et ouverture.

Le projet éducatif sert de fondement aux actions éducatives et pédagogiques dans l'école. Le code de vie, les règlements et les conséquences aux manquements doivent s'inscrire dans la politique de l'école et refléter les valeurs qu'elle véhicule.

La polyvalente Hyacinthe-Delorme est un milieu sain, sécuritaire et respectueux qui assure le développement des élèves. Notre école a la volonté de faire respecter les droits de tous et d'offrir un climat qui favorise le développement personnel, social et scolaire de chacun et chacune. À la polyvalente Hyacinthe-Delorme, nous croyons que tous devraient pouvoir évoluer dans le respect et en sécurité.²

À travers les pratiques mises en place, la polyvalente Hyacinthe-Delorme se fait un point d'honneur de soutenir les élèves inscrits au Programme d'éducation intermédiaire afin qu'ils poursuivent leur cheminement sur les cinq années du secondaire, et ce, malgré les difficultés que certains jeunes peuvent rencontrer. Cette volonté s'inscrit dans la philosophie des programmes de l'IB à considérer « les différences entre les individus non pas comme des problèmes à résoudre, mais comme des occasions d'enrichir l'apprentissage. »³

² Projet éducatif de la polyvalente Hyacinthe-Delorme, mai 2019.

³ *La diversité d'apprentissage et les besoins éducationnels spéciaux dans les programmes du baccalauréat International*, août 2010, p.2.

Fondements

Le programme de l'IB place l'élève au centre de ses apprentissages et il en va de même avec le plan d'intervention. L'élève doit être associé à l'ensemble de la démarche pour bien en comprendre les exigences et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Puisque l'élève est responsable de son plan d'intervention, il est convaincu de sa capacité d'en atteindre les objectifs et comprend les bénéfices qu'il peut en retirer.

Plan d'intervention

Des mesures d'appui et un suivi personnalisé sont nécessaires pour soutenir les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans leur parcours scolaire et favoriser leur réussite. À cette fin, une démarche d'élaboration du plan d'intervention, mise sur pied par le ministère de l'Éducation du Québec, est entreprise par la PHD, en collaboration avec l'élève, ses parents, un membre de la direction et le personnel impliqué selon les besoins concernés.

Le plan d'intervention des élèves ayant des besoins particuliers est élaboré ou revu au besoin selon l'échéancier prévu afin de maintenir ou de modifier certains ou l'ensemble des éléments ciblés en fonction de la situation, en y associant l'élève et ses parents. Accessible en tout temps auprès des intervenants, le plan est également distribué aux enseignants concernés par courrier électronique.

Services aux élèves

Centre de documentation

Les élèves de la PHD sont automatiquement inscrits au Centre de documentation et peuvent emprunter des documents (livres, revues...), du matériel ou utiliser les ordinateurs sur présentation de la carte étudiante. Les élèves peuvent utiliser le catalogue informatisé accessible en tout temps. Ils peuvent aussi emprunter des livres numériques via la plateforme Biblius. La responsable du Centre de documentation est Yannick Caza.

Service à la vie étudiante

Ce service met sur pied des activités (drumline, équipe technique, improvisation, musculation, tricot, PHD en spectacle...) et des projets qui permettent de créer un milieu de vie dynamique et stimulant pour les élèves. Également, la vie étudiante est un point













de repère pour les élèves où ils sont toujours les bienvenus pour discuter, partager leurs passions et exprimer leurs idées. Notre animatrice à la vie étudiante est Sophie Robillard.

Service des sports

Ce service offre différents sports (badminton, basketball, club de course, football, volleyball ...) de compétition en affiliation avec le réseau des sports étudiants du Québec. Faire partie d'une équipe sportive développe le niveau physique de l'élève tout en intégrant des valeurs importantes telles que le leadership et la collaboration afin de devenir les citoyens de demain. De plus, adhérer à une équipe sportive de la PHD crée un sentiment d'appartenance avec son milieu. Notre technicienne en loisirs est Annie Dubuc et notre coordonnateur de football est Zachary Falcon.

Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC)

Ce service, offert à tous les élèves de l'école, constitue une sorte de laboratoire qui permet aux élèves, par la réflexion et l'expérience pratique, de se questionner sur le sens de la vie et la quête du bonheur et aussi de développer leur engagement dans la société.

-  Accueil des nouveaux élèves
-  Amnistie internationale
-  Bénévolat — personnes âgées
-  Comité féministe
-  Comité LGBTQ+
-  Comité survivre
-  Comité environnement
-  Magasin du monde
-  Noël de partage
-  Parrainage civique
-  Relation d'aide
-  Suivi de deuil

Notre animatrice SASEC est Mélanie Sanscartier.

Service d'encadrement et d'aide à la réussite

Un service d'aide aux devoirs et aux travaux est offert le matin et le midi et une période d'étude à la bibliothèque de 16 h à 17 h est offerte aux élèves.

Des périodes de récupération sont offertes par les enseignants de toutes les matières et des locaux supervisés sont disponibles pour le tiers-temps des élèves qui y ont droit.

Le local de retrait (le tremplin) est un service qui permet aux élèves de réfléchir sur leurs comportements pour trouver des moyens adéquats pour réintégrer leurs cours.

Service d'orientation

Les midis express s'adressent à tous les élèves qui ont besoin d'informations scolaires et professionnelles (exigences d'obtention d'un diplôme, préalables, programmes de formation...) ainsi qu'à ceux qui aimeraient amorcer une démarche individuelle avec une conseillère d'orientation.

Le service Zoom sur ton Avenir Professionnel (ZAP) est idéal pour débiter une démarche d'orientation. Il s'adresse aux élèves de la 5^e secondaire qui souhaitent identifier des programmes d'études correspondant à leur personnalité. Des outils d'exploration y sont proposés afin de poursuivre l'exploration professionnelle par la suite. La démarche s'amorce durant les cours et se déroule en petit groupe. Toutefois, chacun réfléchit et travaille individuellement au sein du groupe. Le processus peut ensuite se compléter en entrevue individuelle. Nos conseillères d'orientation sont Karine Bernier, Wendy Janseen et Isabelle Yvon.

Service de santé

L'infirmière scolaire, Maude Vaillancourt, est responsable de la prévention de la santé physique, mentale et psychosociale chez les jeunes. Elle participe à l'élaboration et à la mise en place de moyens appropriés pour amener les jeunes à développer des comportements responsables et sécuritaires : activités de promotion de saines habitudes de vie, interventions de groupes, consultations individuelles et confidentielles, campagne de vaccination...

Elle offre les services de la clinique jeunesse en lien avec le CISSSME Richelieu Yamaska : prescription d'un moyen de contraception et suivi, pilule du lendemain, dépistage et traitement des ITSS, test de grossesse...

Service de prévention en toxicomanie

Afin de permettre aux élèves de faire des choix éclairés, l'intervenante en toxicomanie, Johanne Berger, fait des ateliers en classe et propose différents projets (gang allumée, semaine de la prévention de la toxicomanie...). Elle fait des rencontres individuelles avec les élèves et parfois avec les parents. Elle assure le suivi des élèves qui sont impliqués dans un événement en lien avec les drogues.

Service de psychologie

La psychologue, Chantal Millette, accorde une attention particulière à la vie scolaire, affective et sociale des élèves. Elle s'intéresse principalement à leur développement, à leur croissance et à leur épanouissement. Le but de la psychologue est de favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie et du plein épanouissement de l'élève dans une atmosphère de confiance.

Service de psychoéducation

Le psychoéducateur offre un support sur le plan personnel, scolaire et familial. Il aide individuellement les élèves qui éprouvent certaines difficultés de comportement ou de motivation scolaire. Le psychoéducateur planifie des rencontres et élabore des plans d'intervention en collaboration avec les élèves, les parents et les enseignants. Nos psychoéducateurs sont Philippe Archambault, Caroline Boulé, Gina Graveline et Patrick Roy.

Service social

Ce service permet aux élèves de mieux se comprendre sur des questions comme la sexualité, les droits, la violence, les abus, le suicide, pour chercher des solutions aux difficultés de relation avec les autres ou à une situation familiale difficile. Nos travailleuses sociales sont Nathalie Bolduc et Karine Charles.

Service d'enseignants ressources

Ce service permet d'apporter de l'aide aux élèves en difficulté. Il est divisé en quatre blocs.

A) support en mathématique

Cliniques d'aide, support en classe, soutien particulier aux classes-ressources et aux doubleurs, sous-groupes pour consolider des notions, soutien à l'intégration de l'école efficace (projet École efficace).

B) Support en français et aux élèves dyslexiques

Cliniques d'aide, support en classe de français et d'anglais, soutien particulier aux groupes vulnérables, analyse du dossier des nouveaux élèves dyslexiques, analyse des besoins des élèves ayant des difficultés en français, collaboration avec la TES et le technicien en informatique, support aux élèves dyslexiques, support aux enseignants, mise en application et révision des plans d'intervention, formation du personnel et des élèves ciblés, support lors des évaluations (incluant la session d'examens de fin d'année), création et suivi des demandes de portables, passation secondaire-collégial.

C) Soutien à la réussite

Soutien direct auprès des élèves et accompagnement en classe, suivi scolaire auprès des élèves présentant des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage, concertation avec les intervenants gravitant autour des élèves en difficulté, soutien auprès des enseignants (incluant les nouveaux), implication dans les plans de groupe au besoin, soutien aux enseignants dans l'application des mesures au plan d'intervention.

D) Support pour la certification

Suivi des élèves pour la certification et pour la motivation, aide ponctuelle aux enseignants de 4^e et 5^e secondaire, développement d'outils de soutien à l'élève, collaboration avec différents intervenants de l'école (enseignants, TES, PNE, direction, parents...), participation à l'élaboration du plan d'intervention au besoin.

Service d'éducation spécialisée

Le technicien en éducation spécialisée (TES) est présent pour les élèves. Il assure le suivi de ces derniers pour les absences non motivées et les retenues du midi. Le TES aide les élèves dans la résolution de conflits et dans les cas d'intimidation. Il intervient aussi pour les cas de sextos et de problèmes liés aux réseaux sociaux. À la PHD, il y a un TES par niveau en plus de certains TES attitrés à des services particuliers (élèves TSA, programme de soutien aux comportements positifs, groupes d'adaptation scolaire).

Tuteurs

Le tuteur est un enseignant de référence pour l'élève. L'élève peut se référer à son tuteur en cas de conflit, de problème personnel ou de difficulté scolaire (organisation, étude, stratégies...).

Le tuteur est aussi une personne de référence pour le groupe. Il assure le suivi du groupe avec la direction, assiste aux rencontres des plans d'intervention et participe avec son groupe aux activités récompenses de l'école.

Le tuteur pourrait communiquer avec le parent en cas de problématique généralisée, de baisse importante de rendement. Il peut aussi, à la demande du parent, diffuser de l'information à l'équipe d'enseignants.

Droits et responsabilités

Afin de favoriser les apprentissages et la réussite de tous les élèves, voici les droits et responsabilités des différents intervenants de la communauté.

Centre de services scolaire : planifier et structurer l'accompagnement et les ressources aux élèves présentant des besoins éducationnels spéciaux (politique du Centre de services scolaire).

Direction de l'établissement :

- identifier le profil des élèves présentant des besoins éducationnels spéciaux ;
- s'assurer que des interventions préalables ont été mises en place ;
- s'assurer que l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève a été faite en respectant les modalités prévues (voir la politique d'admission) ;
- s'assurer que l'information pertinente concernant l'élève a été recueillie;
- Élaborer des plans d'intervention spécifiques pour les élèves concernés;
- Prévoir les ressources nécessaires;
- Informer les enseignants concernés;
- Mettre le plan d'intervention en action;
- Réévaluer le plan d'intervention;
- Planifier des formations pour les enseignants.

Enseignants :

- Assister aux formations concernant les besoins éducationnels spéciaux;
- Participer aux rencontres de planification et de réflexion coopératives;
- Utiliser les outils pédagogiques mis à leur disposition;
- Utiliser la différenciation pédagogique pour répondre aux besoins des élèves;
- Cibler et mettre de l'avant des stratégies d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation permettant à tous les élèves de réaliser des apprentissages significatifs;
- S'assurer que la différenciation tient compte des besoins de tous les élèves.

Élèves :

- Assister et participer à l'élaboration de son plan d'intervention;
- S'engager à respecter les objectifs du plan d'intervention;
- Bénéficier de la différenciation si nécessaire;
- Utiliser les moyens mis à sa disposition pour compenser ses difficultés s'il y a lieu (outils technologiques, temps supplémentaire, stratégies de lecture ...).

Parents :

- Assister et participer à l'élaboration de son plan d'intervention;
- S'engager à respecter le rôle qui lui a été attribué lors du plan d'intervention;
- Encourager son enfant à utiliser ses moyens;
- Faire les suivis nécessaires auprès des personnes concernées.

Exemples de mesures adaptatives privilégiées dans le cadre des P.I.*

- Utilisation d'ordinateurs pour les élèves ayant des difficultés motrices (cote 33) ainsi que pour les élèves dyslexiques et dysorthographiques;
- Utilisation de logiciels tels que Word Q, qui permet la prédiction de mots et la lecture des textes, et Antidote;
- Utilisation d'un dictionnaire électronique dans les matières où il est permis selon le plan d'intervention et par le MEQ;
- Augmentation du temps permis pour effectuer une tâche;
- Possibilité d'isoler l'élève pour une tâche donnée;
- Toute autre mesure jugée pertinente au soutien de l'élève dans la mesure où elle est permise par le MEQ.

** Ces mesures ne sont pas toutes possibles lors des sessions d'examens à l'écran de l'IB.*

Exemples de mesures adaptatives pour les sessions d'examens à l'écran de l'IB⁴

Mesures exigeant l'autorisation de l'IB

- Attribution de temps supplémentaire (25 ou 50 %);
- Aménagement relatif à un logiciel de reconnaissance vocale;
- Aménagements relatifs à la lecture;
- Recours à un assistant pratique;
- Aménagement relatif à l'audition et à la parole;
- Aménagements relatifs à l'utilisation d'une police de caractères et/ou d'une couleur facultative pour le texte ou l'arrière-plan.

⁴ Baccalauréat International, *Candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation (PEI)*, mars 2015, pages 15-25.

Mesures ne nécessitant pas d'autorisation de l'IB

- Un candidat qui utilise habituellement un système d'aide (par exemple, un filtre de couleur pour écran, une tablette braille, un appareil d'amplification sonore, une aide radio, une prothèse acoustique, une aide visuelle, une loupe, des verres filtrants colorés) a le droit de l'utiliser pendant les examens;
- Un candidat malentendant peut recevoir des instructions d'un interprète.

Planification et réflexion coopératives

Dans le but de répondre de manière optimale aux besoins des élèves, l'établissement a mis sur pied un horaire de rencontres de planification et de réflexion coopératives par discipline et par niveau. Ces rencontres permettent aux enseignants d'échanger sur différents aspects pédagogiques soit :

- La différenciation;
- Les stratégies pédagogiques;
- Une compréhension commune des critères;
- Une gradation adéquate des tâches;
- Les contextes mondiaux;
- Les concepts clés et connexes;
- Les approches de l'apprentissage;
- Le profil de l'apprenant;
- Le cycle de recherche;
- Les projets interdisciplinaires;
- Les activités culturelles;
- Le service en tant qu'action.

Ces rencontres ont lieu mensuellement et concernent tous les enseignants du Programme d'éducation intermédiaire.

Processus de suivi et de révision

Tous les cinq ans, la présente politique sera révisée par l'équipe responsable composée d'enseignants, de la coordonnatrice et de la direction adjointe, responsable du programme. Elle sera par la suite présentée à l'ensemble des enseignants œuvrant au PEI et rendue disponible sur le site internet de l'école.

Politique révisée en janvier 2023 par le comité PEI

L'élaboration de ce document s'appuie sur les références suivantes : *Politique des besoins éducationnels spéciaux* du Collège de l'Assomption, *L'inclusion et les besoins éducationnels spéciaux pour le programme d'éducation intermédiaire* de l'école secondaire Kénogami et *Politique inclusive-Besoins éducationnels spéciaux-* de l'école secondaire Hubert-Maisonneuve.